



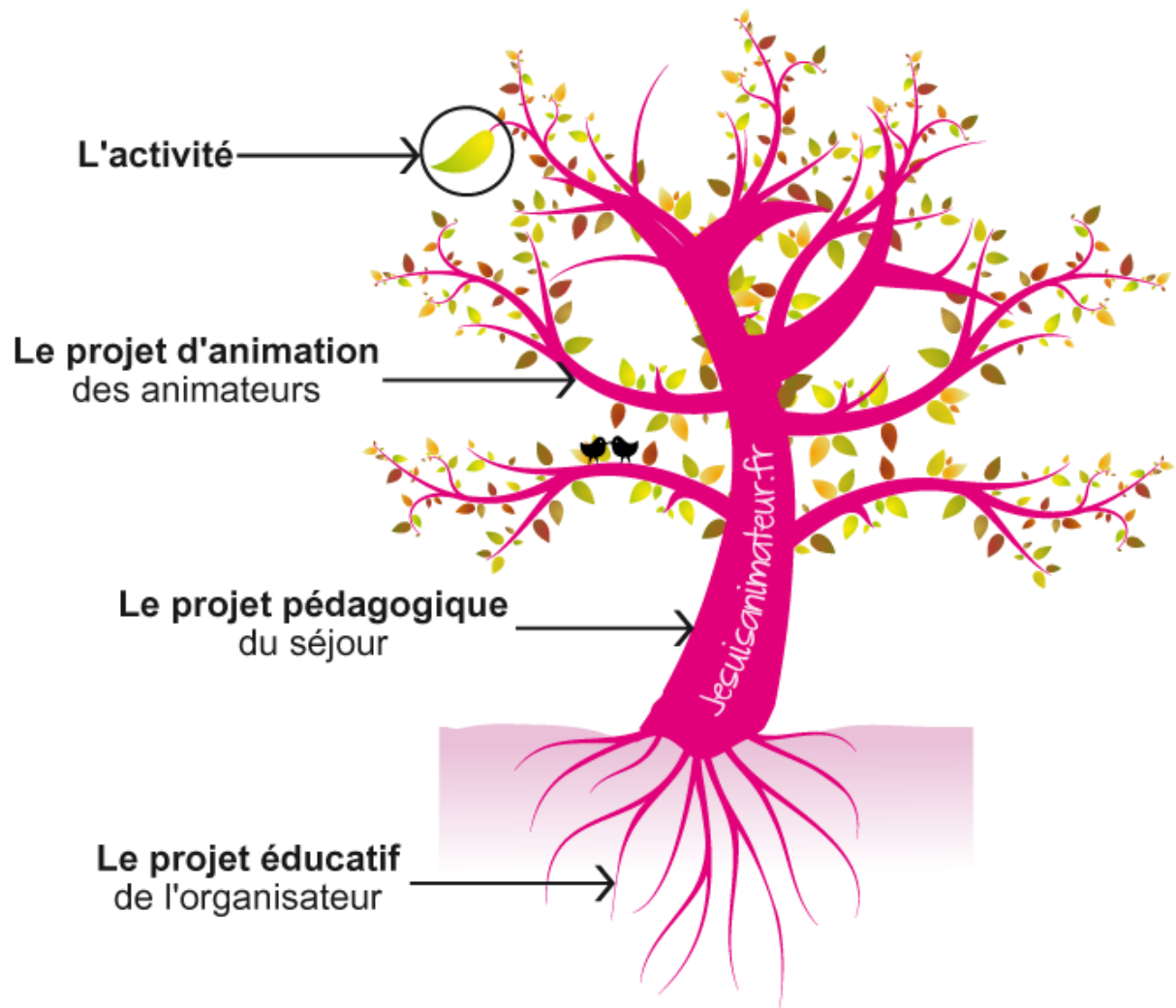
PROJET PEDAGOGIQUE

Vacances d'hiver 2015



ALSH DES 7 CHEVALIERS

LA MAISON POP'
5 rue de la garenne
17130 Montendre



Représenté par le tronc, le projet pédagogique est rédigé par le directeur en concertation avec les animateurs. Sur la base du projet éducatif de l'organisateur, il précise les objectifs du séjour et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Ce projet sera spécifique à un séjour donné, à une période donnée, à une équipe donnée.

I / La structure et son environnement

- A) Sa forme
- B) Ses valeurs, ses projets
- C) Son environnement, son territoire
- D) L'accueil des sept chevaliers

II / Le projet pédagogique

- A) La préparation
- B) La mise en œuvre
- C) Evaluation et suivi du projet
- D) La relation avec les parents
- E) L'équipe d'animation

I / La structure et son environnement

A) Sa forme

LA Maison Pop' est une association de loi 1901 agréée « jeunesse éducation populaire » et association sportive par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Elle possède également un agrément centre social délivré par la Caisse d'Allocations Familiales de Charente-Maritime. Elle n'est pas reconnue d'utilité publique car l'association n'en a pas fait la demande. Elle est affiliée à la fédération, à l'union régionale et départementale des centres sociaux. Elle est adhérente aux Francas et à EPMM sport pour tous.

B) Ses valeurs, ses projets

L'association possède un projet social dont les quatre axes sont :

- valoriser le territoire
- porter une attention particulière aux plus fragiles
- favoriser la citoyenneté et le développement durable
- développer l'offre socio-éducative et culturelle à l'ensemble du territoire.

LA Maison Pop' fait participer les habitants au projet, les accompagne dans une démarche de citoyenneté. La participation des salariés, la formation, la discussion et l'échange sont favorisés. Elle travaille par projets, ce qui donne du sens au travail, aux rôles et aux missions de chacun. Elle œuvre en partenariats avec d'autres associations locales et départementales, avec l'Education Nationale et avec les élus locaux.

Toute cette organisation et cette manière de fonctionner sont en lien avec l'éducation populaire.

L'association a deux secteurs d'activités : le secteur éducatif et l'animation locale.

L'activité éducative est tournée exclusivement vers les enfants. Les actions sont le centre de loisirs, l'accueil périscolaire, les ateliers périscolaires et le CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité).

L'animation locale a pour objectif de faciliter le lien social. Dans ce cadre, les actions organisées sont Montendre Ville Club (animation de la base nautique, marchés nocturnes, spectacles), la fête de la musique, le carnaval, ou encore des conférences et des sorties.

Depuis l'agrément centre social, il y a une évolution. L'association propose désormais des actions de soutien à la parentalité, des ateliers d'insertion, de l'accompagnement de projets (création d'un accueil périscolaire à Coux, Paroles de jeunes) et des commissions participatives. Ces activités ont lieu toute l'année.

C) Son environnement, son territoire

1/Un territoire rural

Le siège social de LA Maison Pop' est situé à Montendre, dans le sud de la Charente-Maritime en région Poitou-Charentes.

Aux marches de l'Aquitaine et de la Saintonge, ce territoire est situé à l'extrême sud de la Charente-Maritime, au carrefour de plusieurs régions ou départements : plus près de Bordeaux (65 km), voire d'Angoulême (75 km) que de La Rochelle (135 km). Cette distance géographique avec ses capitales administratives et politiques est accentuée par la qualité inégale des liaisons routières : 35 mn pour aller à Bordeaux, 1 h 30 pour La Rochelle.

Situé en Poitou-Charentes mais tourné vers l'Aquitaine, ce territoire n'est pas pour autant hétérogène. On nomme cette région la « Double saintongaise », c'est un espace très rural.

Au cours du diagnostic social, en 2011, LA Maison Pop' a défini pour la première fois son territoire d'intervention.

Celui-ci est composé de vingt et une communes, sur une surface de 275 km².

Montendre est la commune la plus peuplée du territoire (3 146 habitants) et la seule, avec Jonzac, à dépasser les 2 000 habitants en Haute-Saintonge. C'est donc à Montendre que sont centralisés la plupart des services comme la gare, collège, marché, commerces, piscine, permanences sociales, santé, etc.

Néanmoins, nombre de services publics sont concentrés à la sous-préfecture : lycée, hôpital, Pôle-Emploi, zones commerciales, etc. c'est à dire à Jonzac (30 mn de Corignac). La densité de la population est de 35 habitants/km².

Loin de sa préfecture mais de plus en plus près de Bordeaux, ainsi peut-on situer le territoire. L'influence de Bordeaux est très importante, et va crescendo au fur et à mesure que l'agglomération se développe vers le nord en suivant les axes routiers (A 10, RN 10).

2/Sa population et son niveau socio-économique :

Après une période d'exode rural, la population du canton est en légère augmentation depuis une dizaine d'années. La population est « mouvante » : en six ans, 1 /3 des habitants a quitté le territoire, 1 /3 de nouveaux habitants s'y sont installés.

On note un nombre important de familles monoparentales ainsi qu'un taux important de chômage (13,5 % à Montendre alors qu'il est de 9 % dans le département de la Charente Maritime en 2009). La précarité est plus importante à Montendre que dans le reste du département. Ainsi, 25% d'allocataires CAF et MSA perçoivent une allocation de solidarité à Montendre alors qu'ils sont 20% en Charente Maritime. Plus de 45% d'allocataires sont en situation de bas revenus sur le territoire¹.

De plus il existe des logements sociaux à Montendre (une trentaine de logements et une quarantaine de pavillons) dont les habitants se plaignent de problèmes de salubrité, d'isolation, etc...

Néanmoins, la majorité des habitants du territoire travaille. Les emplois proposés sont destinés à des employés ou à des ouvriers, avec une forte saisonnalité. On note une tendance à l'augmentation des déplacements quotidiens : plus ça va plus on va chercher son travail loin. Ceci a des conséquences sur la vie de famille, tout particulièrement pour ceux qui n'ont pas de famille proche ou qui ne peuvent pas faire jouer les solidarités de voisinage.

Pour autant, les habitants du territoire disent aimer vivre ici.

¹ Source CAF et MSA 2008 ; INSEE 2009

D) L'accueil « Les sept chevaliers »

L'accueil collectif de mineurs est un accueil organisé par toute personne morale, tout groupement de fait ou par une personne physique si cette dernière perçoit une rétribution. Sans hébergement, un accueil de loisirs peut accueillir de sept à trois cents mineurs et doit ouvrir au minimum quatorze jours par an.

La réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs se situe dans le code de l'action sociale et des familles (CASF). L'objectif premier est de renforcer la protection et la sécurité des mineurs.

A Montendre, l'accueil de loisirs organisé par LA Maison Pop' se nomme « Les sept chevaliers » en référence à une bataille qui s'est déroulée dans le village au moyen-âge. Les enfants, en âge d'être scolarisés, y sont accueillis à chaque période de vacances scolaires et le mercredi mais également sur les temps périscolaires (matin et soir, entre midi et deux heures).

L'accueil s'effectue désormais sur un seul site car il y a eu de nombreux aménagements, ainsi que des achats de mobilier et matériels pédagogique cette année dans un souci de bienveillance envers le rythme et les besoins de l'enfant.

1/ Les locaux :

Les locaux de l'accueil se situent à Montendre, dans les écoles primaire et maternelle que la commune met gracieusement à disposition de l'association pour mettre en œuvre ses projets d'accueils collectifs de mineurs.

Les locaux de l'école primaire sont utilisés pour l'accueil périscolaire primaire, les vacances et les mercredis.

Nous disposons de plusieurs salles : une salle d'accueil avec un coin bibliothèque, une seconde salle d'activités manuelles avec un baby-foot, une salle dédiée aux plus jeunes avec un coin cuisine, et une salle de motricité qui est utilisée par plusieurs associations. Deux nouvelles salles sont aujourd'hui à disposition avec de nouveaux mobiliers et matériels pédagogiques.

L'extérieur est une cour goudronnée avec deux préaux, un terrain de basket et de foot qui permettent de pratiquer des activités sportives, ainsi qu'un tout petit périmètre d'herbe.

Le réfectoire est celui de l'école primaire et il dispose de tout le matériel nécessaire à la mise en place des repas.

Les effectifs sont peu importants, de l'ordre de 25 enfants accueillis en moyenne par jour.

Le fait d'accueillir les enfants dans des locaux scolaires pose question : ont-ils vraiment l'impression d'être en vacances ? D'autant que ces locaux sont assez vétustes. Aussi, l'équipe d'animation veille à leur proposer régulièrement des sorties.

2/ Les partenaires

a) Les partenaires institutionnels :

- DDCS : en France, les **directions départementales de la cohésion sociale** (DDCS) ou **directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations** (DDCSPP) sont des services déconcentrés de l'État officiant auprès du préfet du département dans les domaines de la politique sociale, du logement, de la politique de la ville, de la jeunesse (accueils collectifs de mineurs, politiques éducatives territoriales...), des sports (comités départementaux des différents sports...), de la vie associative et, le cas échéant, de la protection des populations.
- Mairie : parfois appelée hôtel de ville, est le lieu où siègent les élus et l'administration communale. Le terme peut aussi désigner l'administration municipale. La commune de Montendre est signataire du projet éducatif local dont l'accueil collectif des enfants et des jeunes est un des points les plus importants. Elle attribue annuellement une subvention importante à LA Maison Pop'.
- La **caisse d'allocations familiales** (CAF) est un représentant local de la **Caisse nationale des allocations familiales** (CNAF), qui forme la branche « famille » de la Sécurité Sociale française. Chaque Caf est un organisme de droit privé à compétence territoriale chargé de verser aux particuliers des aides financières à caractère familial ou social, dans des

conditions déterminées par la loi, dites prestations légales. Chaque CAF assure en outre, à l'échelle locale, une action sociale essentiellement collective par une assistance technique et des subventions à des acteurs locaux de la vie sociale (mairies, crèches, MJC, centres de loisirs, etc.).

- La MSA des Charentes est l'équivalent de la CAF pour les personnes relevant du régime agricole. Elles sont relativement nombreuses en milieu rural, bien qu'en nette diminution.
- La CDC de Haute Saintonge est un EPCI (établissement public de coopération intercommunale).
- Le Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) est un partenaire via une subvention annuelle.

b) Les partenaires d'actions :

- La MFR de Chevanceaux : Une **Maison Familiale et Rurale (MFR)** ou (**MFREO**) est un établissement de statut associatif qui a pour objectif la formation et l'éducation des jeunes et des adultes, ainsi que leur insertion sociale et professionnelle. L'engagement des parents est la pierre angulaire du mouvement.
- L'office de tourisme prend en charge l'accueil et l'information des touristes et plus largement des habitants.
- Adon'f, association de jeunesse et d'éducation populaire, organise une rock-school et le free music festival.
- La Maison des Bateleurs, siège régional de Solidarités Jeunesse, accueille des jeunes volontaires internationaux.

- Les intervenants : certains bénévoles viennent proposer des activités comme des ateliers percussions ou jeux sportifs, cela permet de créer du lien entre les enfants et les habitants du territoire ainsi qu'avec différentes structures.



Tous ces partenaires sont des alliés stratégiques pour la structure. Certains financent les actions et certains nous apportent des moyens pour nous aider à les réaliser. Il est important de créer du lien avec des partenaires pour obtenir des subventions ou obtenir de l'aide à réaliser nos projets.

II/ Le projet pédagogique

A) La préparation

Le projet pédagogique est élaboré et mis en œuvre par l'équipe d'animation en lien étroit avec le projet éducatif de l'organisateur. Il est la base de l'accueil collectif de mineurs. Il a été préparé en réunion par l'équipe d'animation. Toute l'équipe a participé activement à son élaboration. Le directeur l'a ensuite rédigé.

Les objectifs pédagogiques qui en ont découlé sont les suivant :

Pour les petits (3 à 6 ans) :

- Développer et favoriser le vivre ensemble à travers l'échange et le partage

Pour les plus grands (6 à 12 ans) :

- Sensibiliser les enfants à adopter une démarche citoyenne
- Connaître et respecter son environnement

B) La mise en œuvre

1/ La vie quotidienne

Au centre de loisirs :

- De 7h30 à 9h45 : « Temps d'accueil ». Arrivée échelonnée des enfants au centre de loisirs. Les enfants, avec leurs parents, sont accueillis par un animateur référent qui vérifie l'inscription de l'enfant, l'accueille et le dirige vers l'espace de jeux réservé au temps d'accueil du matin. L'équipe d'animation a mis en place des pôles d'activités où chaque enfant peut démarrer la journée à son rythme (jeux de société, coloriage, dessin, lecture...).
- De 9h00 à 9h45 : « Mise en place du repas ». Un animateur va mettre le couvert accompagné de quelques enfants et réceptionne les plats livrés par le traiteur afin de les mettre à réchauffer en suivant les normes HACCP.
- De 9h45 à 10h00 : « Temps de lancement » Après avoir rangé avec les enfants les animations mises en place pendant le temps d'accueil, les animateurs proposent un lancement de journée par le biais de conseil d'enfants, jeux de connaissances ou

autres... Ce temps permet aux enfants et à l'équipe de se dire bonjour et de poursuivre son entrée dans la journée.

- De 10h00 à 12h00 : « Temps d'animation » Les enfants sont regroupés par groupe de vie (ou tranche d'âge). Chaque groupe a un projet qui l'accompagne tout au long du mois en cours ou des vacances (pendant les vacances, les thématiques sont souvent à la semaine). Chaque séance est travaillée, préparée par l'équipe pour que l'enfant puisse au maximum intégrer le projet et ne pas perdre le fil, s'il est présent ou non. Le temps d'animation se termine par le rangement de l'activité avec les enfants qui y ont participé.
- De 12h00 à 12h15 : « Temps libre et calme » Ce temps est mis en place par l'équipe d'animation. Il s'agit de laisser les enfants jouer avec ou sans l'accompagnement d'un adulte dans un espace aménagé et sécurisé. Dans cet espace, les enfants sont toujours sous la surveillance des animateurs dont le rôle est d'assurer la sécurité et le bien-être des enfants. C'est à ce moment-là que les enfants inscrits à la demi-journée sont récupérés ou déposés par leur parent.
- De 12h15 à 13h15: « Le repas ». Les enfants se préparent pour passer à table (ils passent aux toilettes et ils se lavent les mains). À table, les enfants sont installés en fonction de leur tranche d'âges. À chaque table, il se trouve un adulte qui partage le repas avec les enfants. Son rôle est de s'assurer que chaque enfant se restaure dans de bonnes conditions. L'animateur a aussi connaissance des régimes alimentaires particuliers des enfants (intolérance, allergie ou autres...). Les enfants ne sont pas forcés à manger, mais il est important qu'ils goûtent chaque plat qui leur est proposé. À la fin du repas, tous les enfants débarrassent la table, apportent les ustensiles au passe de la cuisine et épongent la table.
- De 13h15 à 14h : « Temps calme et accueil de l'après-midi » Les plus petits (3-5 ans) ont un espace aménagé avec des couchettes afin de faire la sieste. Pour les autres, plusieurs espaces sont mis en place : un espace de lecture, de jeux de société ou dessin, aucune activité sportive durant ce temps. Pendant ce temps, un animateur accueille les enfants inscrits à la demi-journée et les dirige vers les espaces organisés.
- De 14h à 16h : « Temps d'animation ». Les enfants sont regroupés par groupe de vie (ou tranche d'âge), les enfants accompagnés des animateurs font eux-mêmes l'appel.

Tout le monde part ensuite en activité. Le temps d'activité se termine toujours par le rangement de celle-ci avec les enfants.

- De 16h à 16h30 : « Temps libre ». Ce temps permet aux enfants de se retrouver à la fin de la journée avant le goûter. C'est un temps où un animateur prépare le goûter avec des enfants et les autres animateurs laissent jouer les enfants en autonomie tout en assurant leur sécurité.
- De 16h30 à 17h : « Le goûter ». Le goûter est pris tous ensemble ou par groupe de vie selon l'effectif des enfants accueillis et les animations proposées. De la même manière que pour le repas du midi, les enfants vont aux toilettes avant et se lavent les mains. Les enfants participent tous au rangement du goûter et au nettoyage de la table.
- De 17h à 18h30 : « L'accueil du soir ». Un animateur part faire la vaisselle. Comme le matin, des pôles d'activités sont mis en place jusqu'à l'arrivée des parents. Les parents sont accueillis et discutent avec les animateurs du déroulement de la journée, des inscriptions ou cas particulier.

2/ La vie collective

a) Les règles de vie

Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs. Elles sont travaillées avec les enfants à travers des activités ludiques (jeux de mîmes). Elles sont affichées pour permettre à chacun de s'y référer facilement. Elles sont expliquées aux nouveaux enfants. Ces règles ne sont pas figées. Elles peuvent évoluer, notamment au cours des réunions-enfants/animateurs.

b) Les sanctions

Les règles de vie sont présentées par l'équipe. Même si elles sont clarifiées et argumentées, elles seront pour certaines transgressées. L'équipe a donc réfléchi à des sanctions correspondant à ces transgressions. La sanction est un acte adulte, éducatif, adapté à la transgression qui prend en compte l'enfant transgresseur et le considère compétent pour comprendre son acte. La sanction réparatrice est donc privilégiée.

L'équipe veillera à ne pas utiliser le terme punition. Ce terme concerne des types de sanctions humiliantes qui n'est en aucun cas proche des valeurs éducatives de LA Maison Pop'.

Le directeur n'est pas le seul garant des règles de vie du centre, l'équipe d'animation doit prendre ses responsabilités.

c) La formation des animateurs :

Une formation des animateurs est assurée par l'équipe de direction, avant et pendant le séjour :

- Pour consolider leurs connaissances sur les jeunes enfants
- Pour faire le lien entre la théorie et la pratique
- Pour analyser leur pratique, pour affiner leur réflexion sur leur rôle d'animateur.
- Pour acquérir de nouvelles compétences techniques.

d) Le travail en équipe :

L'équipe d'animation se réunit une fois par semaine et discute d'informations diverses, construit le projet d'animation de la semaine suivante, apporte des réajustements.

La réunion est un temps d'échange entre toutes les équipes. Tout le monde a droit à la parole quel que soit son statut au sein de l'équipe.

e) Le respect de la sécurité physique, morale et affective de l'enfant

L'enfant est un être global. Il a ses propres besoins en fonction de son âge, de sa propre évolution. A tout moment de sa vie, l'enfant n'est pas morcelable : le physiologique, le psychologique, l'affectif, le sexuel, le social, le culturel (...) forment un tout indissociable, l'évolution de l'un dépendant de tous les autres.

La notion d'âge doit être entendue comme une évolution mentale de chaque individu et non pas comme l'âge "civil".

L'enfant n'appartient qu'à lui-même. L'enfant ne peut être considéré comme un bien de l'adulte. L'enfant a des droits. Il a droit notamment, au respect de sa personne en fonction de ses besoins et de ses différences (physique, religieuse, raciale, origine sociale...).

L'enfant est un être social. L'enfant naît, grandit et vit dans un milieu agissant. Il se transforme dans un tissu de relations aux autres. L'enfant évolue et prend en compte l'ensemble des situations physiques, affectives, morales et intellectuelles qu'il perçoit.

Un enfant a plusieurs rôles. Il est important que l'enfant se repère dans un cadre de vie. L'enfant a des droits mais aussi des devoirs, c'est un citoyen en devenir. Dans sa relation avec les autres, l'enfant va dépenser 3 types d'énergies qui sont physique, affective et intellectuelle. Il doit pouvoir trouver dans son univers l'équilibre entre les dépenses et les apports d'énergies qu'il trouvera dans la nourriture, le sommeil et le plaisir de vivre.

Les animateurs prennent soin durant la journée au rythme de l'enfant, à faire attention à son rythme de sommeil, ...

Chacun obéit à la loi : tout propos exprimé ou acte contraire à la loi, notamment la loi 1972-91 dite « loi antiracisme », et à la Convention des Droits de l'enfant, sera sanctionné.

L'animateur est garant du bon fonctionnement du séjour en accord avec le projet pédagogique. Il est membre d'une équipe de 2 ou 3 animateurs et de l'équipe de direction.

Cette équipe a la responsabilité :

- De l'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs (salle d'activité, espace de la salle à manger, sanitaire...)
- De la structuration de la journée (rythme, temps calme, du repas, de l'activité..)
- Des règles de vie

A l'intérieur de ce groupe d'âge, il est plus particulièrement référent d'un petit groupe d'enfants, en ayant la responsabilité de :

- Réfléchir aux dangers, choisir et préparer le lieu de l'activité et le matériel
- Veiller à établir une progression dans l'activité -Adapter l'activité à la tranche d'âge
- Connaître les particularités de chaque enfant (fiches sanitaires et de renseignements)
- De la santé, de l'hygiène
- Des premiers moments (accueils, premiers repas...)

- Des relations avec la famille

L'animateur doit être vigilant, présent et disponible à tout moment

C) Evaluation et suivi du projet :

Les animateurs présentent leur travail à l'aide de fiche projet. Le projet est régulièrement évalué par l'équipe de direction de manière hebdomadaire lors des réunions pédagogiques. Lors de ces réunions, chaque membre de l'équipe donne son avis et propose des améliorations.

« Evaluer est un processus visant l'amélioration et l'ajustement de l'action par rapport aux effets attendus, aux objectifs à atteindre. C'est une aide à la décision quant à l'anticipation, la poursuite, la reconduction, la généralisation, la transformation de l'action. »²

D) La relation avec les parents :

Une structure d'animation et un animateur ont pour mission l'accueil, l'éveil, l'ouverture au monde, l'éducation (au sens large) et l'épanouissement des enfants et des jeunes qu'ils accueillent. Lorsque des parents confient leur enfant à la structure d'accueil, ils délèguent à cette dernière une responsabilité d'encadrement et d'éducation dans un temps et dans une durée bien déterminés. Ainsi l'enjeu de la relation à la famille repose avant tout sur ce projet commun. C'est pourquoi il est à mon avis important de clarifier ce qu'attendent les parents de la structure d'accueil.

Cette dernière a un projet pédagogique parfois bien précis et parfois certains parents ont des attentes et objectifs différents que ceux exprimés dans le projet pédagogique, ce qui peut expliquer certaines incompréhensions entre les animateurs et la famille.

La Maison Pop' accorde une volonté à la participation des enfants dans la construction du projet d'animation. Mais certainement qu'un travail permettant aussi son intégration dans la construction du projet pédagogique devrait être effectué. Il en va de même pour intégrer les parents à cette construction dans une démarche participative et un intérêt commun.

² Extrait du nouveau dictionnaire critique d'action sociale

Une piste est néanmoins lancée à travers un questionnaire à l'intention des parents afin de mieux connaître leur besoin et leur relation avec l'accueil de loisirs. De plus, une veillée est organisée durant les vacances afin de réunir parents, enfants et animateurs lors d'un temps convivial.

E) La composition de l'équipe d'animation

- Directeur : Paronneau Lorenzo : - Bafa
 - BPJEPS développement social et Participation Citoyenne
 - UCC Diriger un accueil de loisirs
 - PSC1
- Animatrice BAFA : Sophie Mathieu et Jessica Cutrera (PCS1)
- Animatrice Stagiaire BAFA : Amélia Mouly
- Animatrice CAP petite enfance : Gabrielle Jegat

- L'enfant au cœur du projet !

On a beaucoup parlé du rythme de l'enfant notamment à travers la nouvelle réforme du rythme scolaire, des journées longues avec des rythmes intensifs. Or, l'école n'est pas le seul lieu où les enfants passent du temps...

Certains enfants en accueil de loisirs sont présents de longues journées, parfois de 7h30 à 18h30 (plus de onze heures et demi !). Mais souvent, on se demande ce que les enfants peuvent bien y faire, ce qui occupe leurs journées ?

Au centre de loisirs, on apprend des choses aussi, comme à l'école mais, par le copain, le groupe ou par soi-même.

En effet, le centre de loisirs est un lieu de socialisation où l'enfant se développe en interaction avec les groupes de pairs ou avec les autres acteurs.

Dès petit, l'enfant s'identifie, se crée un réseau et se découvre à travers les autres par le biais d'activité certes, mais surtout à travers la parole et la discussion.

Le centre de vacances et de loisirs est avant tout un lieu de relation et non d'activités, dans lequel les interactions sont privilégiées tant par les animateurs que par les enfants. Cette relation participe pleinement à la socialisation de l'enfant, elle lui permet d'expérimenter de nouveaux rapports et de tester sa place au sein d'un groupe. De plus, la participation et l'implication de l'enfant dans le choix des activités ou projet pédagogique sont essentiels, de plus en plus expérimentés et d'actualité car valorisés par les pédagogues et certains professionnels de l'animation.

- Pourquoi vouloir la participation des enfants ?

Nous vivons - et encore plus après les tragiques événements de début d'année - dans un contexte social et climatique violent (pollution, racisme, discrimination, terrorisme, pauvreté, famine...). On se demande souvent « dans quel monde vont grandir mes enfants ? » et on se dit souvent « impuissant » dans un monde qu'on ne comprend pas, dans lequel « on ne nous écoute pas » et où seul le « chacun pour soi » règne.

Quand on parle d'eux, on parle souvent de droits des enfants. Mais reconnaître qu'ils ont des droits ne suffit pas et ne nous exclue pas de notre devoir. Aucun d'eux n'est indisposé à la réflexion. Pourtant il arrive trop souvent de réfléchir à leur place ou de tirer des conclusions sans même leur poser la moindre question.

En effet, plusieurs expériences montrent que les enfants peuvent avoir des idées (et de très bonnes) lorsqu'ils sont intéressés. Ils sont en capacité de faire la différence afin d'obtenir un changement positif. C'est pourquoi il est important de développer des initiatives de participations afin de renforcer les processus démocratiques qui peuvent permettre aux enfants de comprendre et appliquer des principes démocratiques.

- Le centre de loisirs dans tout ça ?

« L'écoute, le respect, le pouvoir de décider, de choisir, de s'informer, de participer, de partager,... »

Ces mots font partis du langage essentiel de l'accueil de loisirs où l'enfant est le cœur du projet et évolue dans un principe d'éducation populaire.

Les conseils d'enfants, le journal des enfants, les interviews, les activités manuelles, sportives, le théâtre, la musique, les ateliers d'écriture, les ateliers vidéos sont des ateliers où les temps

sont mis en place par les enfants et les animateurs dans un souci de communiquer et d'échanger, de grandir, construire, devenir autonome mais surtout de rêver.

